



Mairie de la Mole

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

PUBLICATION LE 17 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 2024/04/10-16

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, **L'Astéroïde, 11 bis Chemin du Raïa - La Mole**, sous la présidence de Madame Sophie BARDOLLET, Maire.

Membres présents	BARDOLLET Sophie, CHAPPUIS Patrice, ROCHETTE Corinne, FINTZEL Serge, CERNA Marie, CODOU Fabien, DIOMEDE Christelle, ARNAUD Florentin, MARETTO Florian, MARCHAND Julien
Membres représentés	RAYNAL Clément donne procuration à CHAPPUIS Patrice, RENAUT Sabrina donne procuration à DIOMEDE Christelle
Membres absents	
Secrétaire de séance	Madame Christelle DIOMEDE

OBJET : Election du 4ème Adjoint au Maire

Madame Sophie BARDOLLET, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022/09/09-32 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 4,

Vu le procès-verbal du 9 septembre 2022 portant élections du Maire et des Adjoints au Maire,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Var, en date du 29 décembre 2023, acceptant la démission de Madame Sabine LAMBERT de ses fonctions d'Adjoint au Maire,

L'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du conseil municipal.

L'élection se déroule au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 2122-7-2, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délégations au 4^{ème} adjoint seront fixées ultérieurement par arrêté du Maire et les indemnités de fonction seront versées à compter de la signature de cet arrêté.

La candidature de Marie CERNA a été présentée,
Aucune autre candidature n'a été présentée

Un bureau de 2 assesseurs a été désigné :

- Patrice CHAPPUIS
- Serge FINTZEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral (bulletins blancs et nuls) : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Marie CERNA : 12 VOIX

Madame Marie CERNA a été immédiatement installée 4^{ème} Adjoint au Maire, et Madame le Maire a annoncé au Conseil que les délégations feront l'objet d'un arrêté municipal.

Signé :

Le Maire, Sophie BARDOLLET
Le secrétaire de séance, Christelle DIOMEDE

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 083-218300796-20240410-DCM2024_16-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet **www.telerecours.fr**